

DECLARATION DE REGULATION PAR PIEGEAGE

Des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Période du 01/07/2022 AU 30 /06/2025

Je soussigné Mr DELFANNE Dominique, Président de la Société de Chasse de Vendegies sur Ecaillon, demeurant au 370, rue des Billes 59213 Vendegies sur Ecaillon ,

Possesseur des droits de destruction,

Déclare faire piéger les espèces figurant sur la liste départementale des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et conformément à la réglementation en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de **Bermerain** par les piégeurs suivants :

Mr BIDAULT Yves-Marie, piégeur agréé sous le n° 599181
demeurant 120, rue des Saules 59213 Vendegies sur Ecaillon

Mr BRASSARD Jean-Luc, piégeur agréé sous le n° 599002
demeurant 4, route de Valenciennes 59294 Haussy

Mr DUWEZ Daniel , piégeur agréé sous le n° 597878
demeurant 83, rue de la Poste 59213 Bermerain

Mr DUWEZ Adrien, piégeur agréé sous le n° 597877
demeurant 15, résidence du bois des Jonquières 59213 Vendegies sur Ecaillon

Mr MARTIN Jean-Claude piégeur agréé sous le n° 543493
demeurant 6, rue de Maing 59269 Quérénaing

Mr WAUTIER Aurélien piégeur agréé sous le n° 597886
Demeurant 24, résidence du bois des Jonquières 59213 Vendegies sur Ecaillon

Fait à Vendegies sur Ecaillon le 30 Juin 2022

Le Président



Dominique DELFANNE

Cachet de la Mairie

